

Mme Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07

Paris, le 24 mai 2018

**Objet : Demande d'intervention en faveur du maintien du service de transplantation hépatique du Groupement hospitalier universitaire Henri Mondor à Créteil.**

Madame la Ministre,

Je suis alertée par les patients et les personnels soignants du GHU Henri Mondor inquiets des conséquences de la suppression programmée par la Direction générale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du service de greffe hépatique.

Ce service réputé pour son excellence contribue à la reconnaissance internationale de l'établissement et constitue plus largement un axe structurant de l'activité hospitalière du site. En moyenne, ce sont 75 greffes par an qui y sont effectuées en coordination avec de nombreux autres services.

Sa suppression est par conséquent de nature à désorganiser le fonctionnement global d'Henri Mondor et à mettre à terme en péril toute l'activité de chirurgie hépatique de l'hôpital dont ce service représente 35% de l'activité.

Elle porterait un coup fatal à une part importante de l'activité de recherche et d'enseignement, pourtant vocation majeure d'un centre hospitalier universitaire, affaiblissant l'attractivité étudiante et pénalisant demain le recrutement de médecins de haut niveau.

Alors que la désertification médicale ne cesse de progresser en Ile-de-France, le Val-de-Marne est le deuxième département le plus touché en petite couronne, maintenir l'activité et l'excellence du GHU est vitale pour continuer d'attirer des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire départemental et garantir le maillage d'une offre de santé ambulatoire et hospitalière de proximité.

Les logiques d'organisations administratives et d'économies budgétaires ne peuvent primer sur la cohérence médicale et de la recherche, la qualité des soins et le suivi des patients.

**C'est pourquoi je vous prie de veiller à la tenue urgente d'un groupe de travail avec les représentants des professionnels soignants et des usagers des hôpitaux Henri Mondor et Paul Brousse dans le but d'assurer la sauvegarde pérenne de ces services indispensables à la population et au bon fonctionnement du GHU.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous d'agrée, Madame la Ministre, l'expression de mon profond respect.



Annie LAHMER  
Conseillère régionale,  
élue du Val de Marne